Commune de MARCELLUS Procès-verbal de séance du 8 Juin 2018

ARRONDISSEMENT: MARMANDE.

Nombre de Conseillers

En exercice: 14 L'an deux mille dix-huit

Présents : 09 Le : 8 juin

Votants : 09 Le Conseil Municipal de la Commune de MARCELLUS

Pour: 09 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la MAIRIE, sous la Présidence de Mr DERC Jean-Claude, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal: 01.06.2018.

Présents: DERC Jean-Claude, MARTIN Sandrine, FRECCHIAMI François, DUBOURDIEU Leslie, DIO

Bernard, REYNAUD Bernard, BAZAS Jean-Marie, CAIN Marie-Dominique, CASTETS Joël.

Secrétaire de séance : DUBOURDIEU Leslie.

C.R. du 13.04.2018 : Approuvé.

I - Dossier n° 8 : Point sur les inondations des 30 et 31 mai 2018.

Joël Castets fait un retour sur la rencontre du 8 juin 2018 avec le Sous-Préfet. Il explique que si les sinistrés n'ont pas les catastrophes naturelles d'inscrites sur le contrat d'assurances et qu'il n'y a pas d'arrêté ministériel, les personnes ne seront pas indemnisées.

Marie-Dominique Cain explique que du jeudi 30 mai au matin au samedi 2 juin 2018 matin, un point d'accueil a été tenu, avec une forte mobilisation de la part de Brice Perroux. Les sinistrés ont été très contents de la venue de l'expert.

M. et Mme Feuillé ont également beaucoup aidé.

L'association ASE a également été mise à contribution.

Marie-Dominique Cain se renseigne pour faire intervenir une psychologue pour les personnes qui en ressentent le besoin.

<u>II - Dossier n° 1 : Délibération n° 23 : décisions modificatives et virements de crédits</u> (poteau incendie, trottoirs, cotisation association des communes du Canal des Deux Mers).

M. le Maire présente des virements de crédits et décisions modificatives suivantes :

Investissement: 2138: 4 000; 21568/76: 3 500; 021: 7 500 Fonctionnement: 65738: 78; 615228: -7578; 023: 7 500 A l'unanimité, le conseil municipal vote les crédits ci-dessus.

III - Dossier n° 3 : délibération n° 24 : engagement dans le projet du PAPI d'intention.

Val de Garonne Agglomération a porté en 2016 et 2017 l'élaboration de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) sur les 19 communes inondables de son territoire ainsi que les 2 communes situées en amont de la Garonne, que sont Monheurt et Nicole. Ce PAPI d'intention permettra notamment à Val de Garonne Agglomération et à la Communauté de Communes du Confluent et des Côteaux de Prayssas de définir leur système d'endiguement et de préciser et programmer les travaux et les aménagements à mener dans un futur PAPI complet, qui sera mis en œuvre après la réalisation du PAPI d'intention.

Toutefois, certaines actions de ce PAPI d'intention impliquent la mise en œuvre des compétences communales, en particulier en ce qui concerne l'alerte des populations et la gestion de crise. De ce fait, et malgré le rôle d'animateur et de coordonnateur de VGA, ces actions demeureront sous maîtrise d'ouvrage communale.

La réalisation de ces actions n'aura pas d'incidence financière pour le budget municipal mais nécessitera une participation à la mise en œuvre de chaque action, dont la validation finale reviendra à chaque Commune.

A présent, et afin de mettre en œuvre cette stratégie, il est nécessaire de porter un programme d'études, appelé Programme d'Action de Prévention des Inondations d'intention (PAPI d'intention) sur la période 2018-2020

- valide le Programme d'Action de Prévention des Inondations d'intention 2018-2020, accepte la désignation de Val de Garonne Agglomération comme animateur et coordonnateur de l'ensemble des actions du PAPI d'intention
- accepte de prendre part à la mise en œuvre des actions impliquant la compétence communale,
- s'engage à mettre en œuvre les actions ciblées en maîtrise d'ouvrage Communale en partenariat avec les autres communes du territoire,
- précise que la participation à ces actions n'implique aucun engagement financier de la Commune,

III - Dossier n° 3 : Délibération n° 25 : nomination d'un coordonnateur communal pour le recensement de la population 2019.

M. le Maire informe les membres présents que le recensement de la population aura lieu du 17 janvier au 16 février 2019. Un coordonnateur d'enquête doit être désigné afin de réaliser les opérations de recensement de la population. M. le Maire propose que la secrétaire de mairie, Marie-José DA COSTA, soit désignée comme coordonnateur.

A l'unanimité le conseil municipal accepte et désigne l'agent proposée ci-dessus.

IV -Dossier n° 4 : Délibération n° 26 : avenant moins-value pour mise en accessibilité PMR, lot n°1 : signalisation.

M. le Maire informe les membres présents que dans le cadre des travaux de mise en accessibilité PMR, des remplacements de matériaux de signalisation plus adaptés ont été effectués par l'entreprise titulaire du marché à savoir Signature SAS. Au final ces modifications aboutissent à une moins-value de 435,64 € H.T.

A l'unanimité le conseil municipal vote cet avenant en moins-value.

V - Dossier n° 5 : Délibération n° 27 : choix du plateau multi-jeux.

Bernard Dio présente trois devis pour l'acquisition d'un plateau multi-jeux : MEFRAM : 18 576,00 € H.T. ; SAMIA DEVIANNE : 19 840,00 € H.T. ; TENECO :

20 080.00 € H.T.

A l'unanimité le conseil municipal vote pour le devis de MEFRAM.

VI - Dossier n° 6 : Demande de l'association la Joyeuse Pétanque pour un abri de jardin.

L'association la Joyeuse Pétanque a fait une demande par courrier pour l'installation d'un abri de jardin pour stocker du petit matériel.

La municipalité décide de verser une subvention exceptionnelle à l'association pour palier à l'achat de cet abri.

VII - Dossier n° 7 : Compte rendu du SIVU du Chenil de Caubeyres.

Bernard Reynaud fait un état des lieux de la dernière réunion.

- Questions diverses:

Joël Castets explique M. Riboulot qui souhaitait rencontrer le conseil municipal, ne viendra pas ce soir en raison du contexte actuel. Il expose son problème relatif à l'élagage des arbres à proximité de chez lui.

Sandrine Martin dit que l'installation du boîtier à badges sera installé à l'école le 20 juin par l'électricien.

Aïcha Rabeh continue à assurer la garderie de la cantine jusqu'à la fin de l'année scolaire mais elle a été embauchée à l'école de Gaujac depuis le 1^{er} juin.

Pour compenser c'est Régine Boudon qui assure la garderie du soir pour 2 heures supplémentaires.

Céline Godunsky a prolongé sa demande de mise en disponibilité pour convenances personnelles d'un an. Nadia Shayak remplace donc Céline pour la garderie du matin et du soir.

Concernant le ménage des bâtiments municipaux, Cathy Lecat assure cet entretien.

Sandrine Martin explique que le personnel a fait remonter un problème de gouttière. M. le Maire répond qu'avec Bernard Dio, ils ont prévu de voir pour faire intervenir M. Mora.

La séance est levée à 00h01.

N° délibération	OBJET	N° page
23	Décisions modificatives et virements de crédits (poteau incendie, trottoirs, cotisation association des communes du Canal des Deux Mers)	16
24	Engagement dans le projet du PAPI d'intention	16
25	Nomination d'un coordonnateur communal pour le recensement de la population 2019	17
26	Avenant moins-value pour mise en accessibilité PMR, lot n°1: signalisation	17
27	Choix du plateau multi-jeux	17